

COMMUNE DE MORGES

PLAN DE QUARTIER  
"SUS LE MOULIN,"

Zones d'habitation  
Implantation des immeubles  
Routes

SITUATION 1 : 500

Morges, février 1961

M. BONIAZ  
GÉOMÈTRE OFFICIEL  
A. GUEISSAZ  
ING. CIVIL, E. P. F.  
GÉOMÈTRE OFFICIEL  
MORGES

*[Signature]*  
Géom. off.

Adopté par la Municipalité le 6 février 1961	Soumis à l'enquête publique du 10 février au 12 mars 1961. l'attesté, au nom de la Municipalité, le Syndic: <i>[Signature]</i> le Secrétaire: <i>[Signature]</i>
Adopté par le Conseil Communal dans sa séance du	Approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud
le Président: <i>[Signature]</i> le Secrétaire: <i>[Signature]</i>	le Président: <i>[Signature]</i> le Chancelier: <i>[Signature]</i>

LEGENDE:

- Périimètre du quartier
- Zone de l'ordre non contigu à implantation fixe
- Zone de l'ordre non contigu à implantation libre
- Zone de dévestiture
- Surface d'implantation des locaux commerciaux
- Surface d'implantation de la plateforme de la tour et des sous-sols
- Surface d'implantation de la tour
- Alignement à radier
- Batiments-types B-C-D-E  
avec angle d'implantation obligatoire

